

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 46-414-1931 rendant exécutoire le rôle des pailottes pour l'année 1931.

n° 46-414-1931

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
30 mai 1931

Numéro JO  
n° 414 du 31/05/1931

Date du numéro  
31 mai 1931

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la colonie par décret au 18 juin 1884

**Vu** le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

**Vu** l'arrêté du 9 septembre 1921, modifié par l'arrêté du 29 novembre 1925 réglementant la contribution foncière à la Côte française des Somalis et l'impôt sur les cases indigènes

Sur la proposition du commandant de cercle de Djibouti. chef du bureau des contributions

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 29 mai 1931,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est rendu exécutoire le rôle des pailottes pour l'année 1931, comprenant mille cent soixante-dix-sept articles ets élevant à la somme de quatorze mille vingt francs.

#### Art. 3

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

**CHAPON-BAISSAC.**